



Programme AVOT OUBANIM

Bo 5786

Le moment hebdomadaire de partage, d'élévation et de joie des parents avec leurs enfants

**1 HEURE**

1 heure d'étude Parents -
Enfants pédagogique et ludique

? 1 QUIZZ

1 Quizz hebdomadaire
où les gagnants sont publiés

**1 SOIREE**

Une soirée organisée chaque mois dans une
communauté avec des cadeaux à gagner

**1 TIRAGE AU SORT**

1 tirage au sort par mois pour
gagner des super cadeaux

Chémot, Chapitre 12, versets 8, 9 et 10

PARACHA

Bonjour les enfants ! Dans ces versets, la Torah nous enseigne comment **cuire** et comment **consommer** le **Korban Pessa'h**, le sacrifice de Pessa'h.

Il est important de comprendre qu'il ne s'agit pas ici de simples lois alimentaires ni de recettes de cuisine. À travers ces règles très précises, Hachem cherche en réalité à nous transmettre un message profond. Il veut nous aider à changer de regard, à **transformer une mentalité d'esclave** en une mentalité **d'homme libre**.

Après 210 années passées en Égypte, le peuple d'Israël n'était pas seulement prisonnier physiquement. Les

corps étaient esclaves, mais les **esprits l'étaient aussi**. **Un esclave ne pense pas comme un homme libre**. Il a peur de manquer, il calcule, il garde, il n'est jamais serein.

? Comment transformer, en si peu de temps, un peuple d'esclaves en un peuple libre ? Comment préparer ces hommes, ces femmes et ces enfants à recevoir la Torah, non pas comme des esclaves, mais comme des êtres libres, dignes, confiants, physiquement et mentalement ?

Suite en page 2



PARACHA SUITE

Suite de la page précédente

C'est précisément à cela que servent les lois du *Korban Pessa'h*.

Première loi : ne manger que la viande. Le verset 8 dit : "Et ils mangeront la viande cette nuit-là." La Torah insiste : on mange la viande, mais pas les os, pas les tendons, pas la moelle.

? Pourquoi ne manger que la viande ?

Parce qu'un homme pauvre, qui est affamé, "s'attaque" à tout. Il casse les os pour en sucer la moelle, il mâchonne les tendons, il ne laisse rien, par peur de manquer. Mais un homme libre, un homme qui a les moyens, ne se comporte pas ainsi. S'il a encore faim, il **prendra un autre morceau de viande**. Il ne s'attarde pas sur ce qu'il y a autour. Hachem dit donc au peuple d'Israël : "Ce soir-là, vous ne mangez plus comme des esclaves. Vous **mangez comme des hommes libres**." C'est la première étape du changement de mentalité.

Deuxième loi : la viande doit être entièrement grillée. Les versets 8 et 9 insistent : le *Korban Pessa'h* doit être grillé au feu, ni cru, ni à moitié grillé, ni bouilli dans l'eau.

? Pourquoi uniquement grillé ?

Parce qu'un homme pauvre cherche toujours à **augmenter la quantité**. La viande bouillie gonfle dans l'eau. La viande crue ou à moitié grillée garde son poids. Et une viande bien grillée, elle, rétrécit beaucoup. Un homme qui manque ne **fera jamais griller une viande jusqu'au bout**. Mais Hachem dit au peuple d'Israël : "Vous ne manquez plus. Vous sortez

d'Égypte. Vous devenez des hommes libres." Un homme libre ne calcule pas de cette manière. Il ne cherche pas à avoir le plus possible dans son assiette. S'il a faim, il reprendra. S'il n'a plus faim, il s'arrête. Faire griller entièrement la viande, même si elle perd du volume, c'est montrer que l'on **n'a plus peur de manquer**.

Troisième loi : ne rien laisser pour le lendemain. Le verset 10 ajoute une dernière règle : il faut manger toute la viande du *Korban Pessa'h* et ne rien en laisser jusqu'au matin. Et si malgré tout il en reste, ce qui est resté devra être brûlé.

? Pourquoi ?

Parce qu'un homme pauvre **pense toujours à demain**. Même lorsqu'il a enfin un bon repas, il **n'ose pas tout manger**. Il garde un morceau, par peur de ne rien avoir le lendemain. Pendant les années d'esclavage, le peuple d'Israël vivait ainsi. Ils ne savaient jamais ce que les Égyptiens leur donneraient à manger le jour suivant. Alors ils **gardaient souvent un peu de leur maigre repas**. Mais Hachem dit que ce temps est terminé. Ce soir-là, la nuit de la sortie d'Égypte : mangez tout, ne gardez rien, n'ayez plus peur. Et si vous êtes rassasiés, si vous n'avez pas réussi à tout manger, alors ce qu'il reste doit être brûlé, mais surtout pas conservé. Après la sortie d'Égypte, le peuple d'Israël ne devra plus se conduire comme des pauvres, mais comme des **hommes libres, confiants et sereins**.



Ainsi, dès cette dernière nuit en Égypte, avant même de commencer le grand voyage vers la liberté, Hachem a donné à Son peuple plusieurs *Halakhot*. Non pas pour compliquer leur vie, mais pour les éduquer, les reconstruire, et les préparer intérieurement. La sortie d'Égypte ne commence pas avec les pas sur la route. Elle commence dans la tête et dans le cœur. Avant de recevoir la Torah, il fallait d'abord devenir libres.



HALAKHA

Nous allons étudier aujourd'hui un cas très fréquent, en particulier chez les enfants, les adolescents – et parfois aussi chez les adultes un peu pressés ou distraits.

Une personne **commence à manger du pain sans avoir récité la Brakha** de Hamotsi.

? Que doit-elle faire lorsqu'elle s'en rend compte ?

Il y a plusieurs cas.

1. Premier cas : il s'en rend compte au milieu du repas. Le Choul'han 'Aroukh nous enseigne une règle fondamentale : s'il se rend compte de son oubli alors qu'il est **encore en train de manger**, il dira **immédiatement la Brakha de Hamotsi**.

Certes, ce qui a déjà été mangé l'a été sans Brakha, et cela ne peut pas être annulé ; mais pour la suite du repas, il est **impératif de dire la Brakha** et de continuer à manger correctement. On ne dira jamais : "Puisque j'ai déjà commencé sans Brakha, autant continuer..." En matière de Brakhot, il n'est **jamais trop tard pour bien faire**.

Le Cha'ar Hatsion ajoute ici une idée magnifique : tant que le repas n'est pas terminé, la Brakha de Hamotsi **couvre l'ensemble du repas**. Cela signifie qu'en disant Hamotsi au milieu du repas, la Brakha ne concerne pas seulement ce qu'il va manger maintenant, elle agit aussi **rétroactivement sur ce qui a déjà été consommé**.

? Pourquoi ?

Parce qu'un repas est considéré, halakhiquement, comme **une seule unité** continue tant qu'il n'est pas terminé.

2. Deuxième cas : il ne s'en rend compte **qu'après avoir fini de manger**. Le Mé'haber poursuit : si la personne ne se souvient de son oubli qu'après avoir complètement terminé son repas, alors elle ne **dira plus la Brakha de Hamotsi**.

? Pourquoi ?

Parce que le repas est clos, et une Brakha ne se dit pas après coup sur un acte déjà achevé. Contrairement au cas précédent, on ne peut plus dire ici que la Brakha s'étend sur l'ensemble du repas. C'est pourquoi le Mé'haber tranche clairement : **Repas terminé = trop tard pour dire Hamotsi**.

Toutefois, le Cha'ar Hatsion (remarque 46) signale qu'il existe une opinion différente, celle du Raavad. Selon lui,

même après avoir terminé de manger, il serait possible de dire Hamotsi et que cette Brakha agisse rétroactivement sur le pain mangé sans Brakha. Mais il est crucial de préciser que la **Halakha n'est pas tranchée comme le Raavad**, le Mé'haber ne retient pas cette opinion en pratique. C'est pourquoi, en règle générale, après la fin complète du repas, on ne dit pas Hamotsi.

Le Michna Beroura introduit cependant une solution très subtile. Si la personne **peut encore manger un petit morceau de pain**, alors il est bon qu'elle le fasse.

? Comment cela fonctionne-t-il ?

Elle **mange réellement un peu de pain**, elle dit Hamotsi sur ce pain-là, de manière parfaitement valable, et cette situation permet de **satisfaire l'opinion du Raavad**, selon laquelle la Brakha agit aussi rétroactivement sur le pain qui avait été mangé auparavant sans Brakha.

Il faut bien comprendre : la personne ne s'appuie pas sur l'opinion du Raavad, car elle mange réellement du pain et récite une Brakha tout à fait normale, mais le résultat final correspond aussi à l'opinion du Raavad, qui considère que la Brakha **répare rétroactivement l'ensemble**. C'est donc une manière élégante de **rester dans la Halakha stricte** tout en **donnant une place à une opinion importante des Richonim**.

Le Cha'ar Hatsion ajoute toutefois une précision essentielle : si la personne est totalement rassasiée, au point que manger encore lui est pénible, ou presque écœurant, elle ne doit **absolument pas se forcer**. La Torah ne demande jamais de se faire violence ou de manger jusqu'au dégoût pour accomplir une Mitsva. Dans ce cas, on dira simplement : ce qui a été perdu a été perdu.

Il reste un peu de place ? Il est bien de manger encore un peu de pain, de dire Hamotsi, et de réparer au maximum. Il n'y a plus aucune place ? On ne se force pas. On **accepte la situation avec humilité**. Le message est très profond : la Halakha cherche toujours à réparer quand c'est possible, mais jamais au **prix du dégoût ou de la souffrance** : une Torah de **vérité**, une Torah de **sagesse**, et une Torah **profondément humaine**.





MICHNA

Après avoir étudié les 24 premières qualités pour apprendre la Torah, nous entrons maintenant dans la seconde série des 48 qualités mentionnées par nos Sages pour **conserver et interioriser la Torah**. Ce qui est particulièrement important à souligner, c'est que ces deux séries ne poursuivent pas le même objectif. La cinquième *Michna* traitait des **qualités nécessaires pour acquérir la Torah**, c'est-à-dire pour entrer dans l'étude, comprendre, apprendre et assimiler le savoir. Avec la sixième *Michna*, s'ouvre une nouvelle perspective. Il ne s'agit plus seulement d'acquérir, mais de conserver, de maintenir, et surtout d'interioriser ce que l'on a appris. La Torah ne doit pas rester un **savoir extérieur**. Elle doit devenir une **partie vivante de l'homme**. C'est dans ce cadre que s'inscrivent les qualités suivantes.

25. Hamakir Èt Mékomo

Connaître sa place, c'est savoir reconnaître son **véritable niveau**, avec lucidité et honnêteté : savoir ce que l'on sait et savoir aussi ce que l'on **ne sait pas encore**. Celui qui connaît sa place ne cherche pas à se forcer une position qui ne lui correspond pas. Il n'essaie pas de se hisser à un niveau qu'il sait, au fond de lui, ne pas être encore le sien.

Nos Sages expliquent que celui qui est conscient de son niveau et qui connaît également ses manques et ses insuffisances, n'osera **pas exprimer une opinion devant quelqu'un qui le dépasse en sagesse**. Non par crainte, mais par justesse et par respect. Et s'il se trouve parmi des personnes d'un **niveau plus élevé que le sien**, qui échangent des idées profondes, il saura parfois garder le silence, écouter, apprendre, **sans chercher à imposer son point de vue**. Car connaître sa place, c'est se situer correctement, afin de permettre à la Torah de s'enraciner durablement en soi.

26. Hasaméa'h Bé'helko

Être **heureux de sa part**, c'est savoir se contenter de ce que l'on possède sur le plan matériel **sans se laisser entraîner dans une course permanente après l'argent et les biens** superflus au point d'interrompre son étude ou de sacrifier son temps spirituel. Celui qui est heureux de sa part reconnaît que ce qu'Hachem lui a donné est **exactement ce dont il a besoin**, et que la Torah ne peut demeurer en lui que dans un **esprit apaisé et reconnaissant**.

Mais cette qualité peut aussi s'exprimer à un niveau plus profond encore. Être heureux de sa part, c'est **remercier Hachem** de nous avoir placés parmi ceux qui sont **assis au Beth Hamidrach**, parmi ceux qui ont le mérite d'étudier la Torah. Même si l'on n'est pas le

plus grand, même si l'on avance lentement, le simple fait d'avoir une **place dans le monde de la Torah est déjà une part immense**. Celui qui reconnaît cela peut véritablement conserver la Torah en lui.

27. Ha'ossé Séyag Lidvarav

Mettre une **barrière à ses paroles**, cela signifie faire **très attention à sa manière de parler** et ne pas laisser les mots sortir spontanément, sans réflexion. Une parole irréfléchie peut créer des embûches **pour les autres** : elle peut **blesser**, provoquer un malaise ou **engendrer des conflits inutiles**. Mais elle crée aussi des embûches pour **celui qui parle** : regrets, malentendus, tensions et parfois une **perte de crédibilité** ou de **respect**.

C'est pourquoi celui qui met une barrière à ses paroles réfléchit avant de parler, **pèse ses mots** et **mesure leurs conséquences**. Comme le dit le dicton populaire, il "tourne sept fois sa langue dans sa bouche avant de parler." En agissant ainsi, il protège non seulement les autres, mais aussi la Torah qu'il porte en lui, afin qu'elle demeure avec équilibre et profondeur.

28. Eino Ma'hazik Tova Lé'atsmo

Celui qui **ne se glorifie pas lui-même**. Même après avoir **beaucoup étudié la Torah**, même après avoir acquis un **savoir important**, cela ne doit pas se refléter dans une attitude de **mise en avant de soi**. Celui qui ne se glorifie pas ne cherche pas à impressionner par ses connaissances, ne fait pas étalage de son étude, et ne recherche pas l'honneur. Il comprend que la Torah n'a **pas été donnée pour nourrir l'orgueil**, mais pour **affiner l'homme et l'élever intérieurement**. Nos Sages enseignent que plus un homme grandit dans la Torah, plus il prend conscience de tout ce qu'il lui reste encore à apprendre. C'est ainsi que la **Torah peut demeurer en lui, sans être déformée par l'orgueil**.





KÉTOUVIM HAGIOGRAPHES

'Ezra – Chapitre 9, versets 1 à 15

'Ezra venait d'arriver en terre d'Israël. Les **trésors apportés de Babylonie** avaient été déposés dans la maison de D.ieu, et les lettres du roi avaient été remises aux gouverneurs. Tout semblait bien commencer.



Mais alors, les chefs du peuple s'approchèrent d'Ezra et lui dirent : "Nous devons te dire quelque chose de très grave. Le peuple d'Israël ne s'est **pas séparé des peuples qui vivent autour de nous**." Les Juifs, les Cohanim et les Léviim ont pris des femmes étrangères, pour eux-mêmes et pour leurs fils. Ainsi, le peuple saint d'Israël s'est **mêlé aux autres nations**. Et ce qui est encore plus grave, c'est que ce sont les chefs et les notables qui ont commencé les premiers. Le peuple les a ensuite suivis.

En entendant ces paroles, 'Ezra **déchira ses vêtements et son manteau**. Il **s'arracha les cheveux de la tête et de la barbe**, et il s'effondra par terre, muet, bouleversé, comme quelqu'un à qui l'on a coupé la parole. Ceux qui craignaient les paroles du D.ieu d'Israël se rassemblèrent autour de lui, **choqués par cette grande infidélité**. 'Ezra resta ainsi, effondré, sans manger ni boire, jusqu'au moment du sacrifice de l'après-midi, jusqu'à l'instant où l'offrande de *Min'ha* était présentée au Temple.

Au moment du sacrifice de l'après-midi, 'Ezra **se leva de son jeûne**. Ses vêtements étaient toujours déchirés. Il s'agenouilla, étendit ses mains vers Hachem et dit : "Mon D.ieu, j'ai honte et je rougis de lever ma face vers Toi, car **nos fautes se sont multipliées au-dessus de nos têtes** et notre culpabilité est **montée jusqu'aux cieux**."

Depuis l'époque de nos ancêtres, nous sommes dans une **grande faute jusqu'à ce jour**. À cause de nos fautes, nous avons été livrés - nous, nos rois et nos *Cohanim* - entre les **maines des rois des nations**, par l'épée, par la captivité, par le pillage, et par une grande honte, comme cela se voit encore aujourd'hui, car les dix tribus ont été exilées et l'on ne sait plus où elles sont, et même parmi les deux tribus restantes, Yéhouda et Binyamin, **beaucoup sont restées à Bavel**, et nous ne sommes aujourd'hui qu'un **petit nombre revenus en terre d'Israël**.

Et maintenant, pour un bref instant, une **grâce nous a été accordée par Hachem**. Il nous a laissé un reste, Il nous a donné un point d'appui dans Son lieu saint, pour **éclairer nos yeux** et nous **redonner un peu de vie**, même dans notre servitude. Car nous sommes encore des serviteurs, soumis au roi de Perse, mais même dans notre servitude, notre D.ieu ne nous a pas abandonnés.

Il s'est tourné vers nous avec bonté devant les rois de Perse, pour nous redonner la vie, pour **relever la maison de notre D.ieu** et en **rebâtir les ruines**, et pour nous donner une

barrière en Juda et à Jérusalem, une protection, afin que nous ne soyons pas écrasés par les peuples qui nous entourent.

Et maintenant, que pourrions-nous dire, notre D.ieu, après tout cela ? Car nous avons abandonné Tes commandements, ceux que Tu avais transmis par la main de Tes serviteurs, les prophètes, en disant : "La terre dans laquelle vous entrez pour en prendre possession est une **terre rendue impure par les peuples qui y vivent**. Par leurs abominations, ils l'ont remplie d'impureté d'un bout à l'autre. C'est pourquoi vous ne devez pas donner vos filles à leurs fils et vous ne devez pas prendre leurs filles pour vos fils. Ne cherchez pas leur paix et **ne recherchez jamais leur bien**, afin que vous restiez forts, que vous mangiez le bien de cette terre et que vous la transmettiez en héritage à vos enfants après vous, pour toujours."

Et après tout ce qui s'est abattu sur nous à cause de nos mauvaises actions et de notre grande culpabilité, alors que Toi, notre D.ieu, Tu nous as punis moins que ce que nos fautes méritaient et que malgré tout cela **Tu nous as accordé ce sauvetage**, allons-nous encore **recommencer à transgresser Tes commandements** et à nous marier avec ces peuples abominables ? Ne vas-Tu pas Te mettre en **colère contre nous** jusqu'à nous anéantir complètement, sans laisser aucun reste ni personne pour s'échapper ?

'Ezra conclut et dit : "Hachem, D.ieu d'Israël, Tu as agi avec nous par bonté et **non selon la stricte justice**. Car le simple fait que nous soyons encore là aujourd'hui est déjà un **immense cadeau de Ta part**. Nous voici devant Toi avec nos fautes entre les mains, cette faute encore présente, celle de nous être liés aux peuples étrangers. Et nous n'avons **aucun mérite assez grand pour l'effacer**, aucune force pour nous défendre, car dans une telle situation nous ne pouvons pas vraiment nous tenir devant Toi."

'Ezra s'arrête là. Il ne demande plus. Il ne promet plus. Il se tient devant D.ieu dans un **silence total**, conscient que si quelque chose tient encore debout, ce n'est pas par mérite, mais uniquement par **bonté divine**. Ce chapitre ne se termine pas par une réponse, mais par un silence. Un silence **lourd de vérité**, qui rappelle que lorsque la faute est encore là et qu'aucun mérite ne peut l'effacer, tout dépend de la capacité de l'homme à changer et de la bonté de D.ieu à **laisser une chance**.



CHMOUEL PROPHÈTES

Après que Chaoul soit sorti de la grotte, David attendit encore un certain moment. Puis, à son tour, il se leva et **sortit lui aussi de la caverne**. Il appela Chaoul de loin en disant : "Mon maître, le roi !" Chaoul se retourna et vit David derrière lui. Aussitôt, David se **prosterna complètement**, le visage contre terre. David dit alors à Chaoul : "Pourquoi écoutes-tu les paroles de ceux qui te disent : 'Voici, David cherche à te tuer ?' Regarde : aujourd'hui même, tes yeux ont vu que **Hachem t'avait livré entre mes mains, à l'intérieur de la grotte**. On m'a dit de te tuer, mais j'ai eu pitié de toi. Et je me suis dit : **Je n'enverrai pas ma main sur mon maître**, car il est le roi, l'oint d'Hachem."

À propos de cette parole, "On m'a dit de te tuer", les commentateurs se demandent : qui avait dit à David de tuer Chaoul ? Certains expliquent que c'était **l'un des hommes de David**. Mais la majorité des commentateurs enseignent que tous les hommes de David lui avaient dit : "**David, c'est l'occasion !**" Cependant, le Ralbag donne ici une explication très profonde. Selon lui, David ne parle pas seulement des paroles de ses hommes, mais d'un combat intérieur. En réalité, David veut dire : "Mon propre cœur m'avait dit de te tuer. Une pensée terrible m'avait traversé l'esprit... mais **je me suis ressaisi**. J'ai eu **pitié de toi**, et j'ai profondément regretté cette pensée."

C'est pourquoi David affirme avec force qu'il ne lèvera jamais la main sur Chaoul, car il est le roi, l'oint d'Hachem. David poursuit ensuite et l'apostropha en disant : "Mon père, regarde donc, je t'en prie, non seulement avec tes yeux, mais aussi avec ton cœur. Vois ce pan de ton vêtement que je tiens entre mes mains : j'étais tout près de toi, j'aurais pu te tuer... et pourtant je ne l'ai pas fait. Sache et réalise qu'il n'y a **dans ma main aucun mal**, aucune rébellion, aucune faute à ton égard. Et pourtant, toi, tu me poursuis pour **me prendre la vie sans aucune raison**."

Puis David hausse le ton et dit : "Qu'Hachem juge entre toi et moi, qu'Il prenne en charge ma cause ; quant à moi, je ne lèverai jamais la main sur toi." David ajoute encore : "Et comme le dit ce proverbe ancien : de la main des gens mauvais sort le mal. Si un jour tu devais tomber, que ce soit par la main de gens mauvais - mais jamais par la mienne."

David continue et dit enfin : "Derrière qui est donc sorti le roi d'Israël ? Derrière qui es-tu en train de courir ? Derrière un chien mort. Derrière une puce."

Le chien mort représente ce qui n'a plus aucune valeur, ce qui est déjà méprisé. La puce - *Par'och* en hébreu - désigne un **être minuscule, insignifiant**, presque ridicule à poursuivre. David veut dire par là : si des soldats avaient été envoyés à sa recherche, cela aurait pu se comprendre. Mais que le roi d'Israël lui-même se déplace pour poursuivre quelqu'un qui se considère comme un chien mort ou comme une puce - **où est l'honneur d'Israël ?**

David conclut alors ce plaidoyer en disant : "Qu'Hachem soit le juge, qu'Il juge entre toi et moi, qu'Il voie, qu'Il **défende ma cause** et qu'Il me **délivre de tes mains**."

CHMIRAT HALACHONE en histoire

Rabbi Yéhouda nous enseigne : "Celui qui émet des propos médisants, sa prière n'est **pas acceptée par D.ieu**." (Zohar, Métsora 53, 1)

LE CAS DE LA SEMAINE

'Hanna continue sa collecte d'argent auprès des familles de son quartier pour participer à l'achat de livres de son séminaire d'études. Elle veut aller cette fois chez la famille Réouven, mais sa copine Rivka lui dit : "Tu sais, je ne sais pas si ça vaut le coup, sa famille n'est pas aussi aisée qu'on le croit."



QUESTION

Rivka peut-elle faire part de ses doutes de cette façon à 'Hanna de ne pas se rendre chez la famille Réouven ?

Réponse



Rivka n'a pas le droit de dire à 'Hanna que la famille Réouven n'est pas tellement aisée. Dire de quelqu'un qu'il n'est pas aussi à l'aise financièrement qu'on le prétend est interdit.



HISTOIRE

Dans la ville de Ouazzane, au Maroc, se trouve la tombe d'un immense *Tsadik* : **Rabbi Amram Ben Diwan**.

Rabbi Amram Ben Diwan était originaire de Yérouchalaïm. Il fut envoyé en **mission au Maroc** afin de collecter des fonds pour **soutenir les Talmidé 'Hakhamim et les institutions de Torah de Jérusalem**. Cette mission, accomplie avec un **profond dévouement**, fut la dernière de sa vie.

Au cours de son séjour au Maroc, il tomba gravement malade et quitta ce monde prématurément, à l'âge de 42 ans. Il fut enterré à Ouazzane, et depuis lors, sa tombe est devenue un **lieu de pèlerinage pour des milliers de personnes**. Nombreux sont ceux qui témoignèrent avoir vu des miracles et des délivrances par le mérite de ce grand *Tsadik*.

À une certaine époque, le Rav de la ville de Ouazzane était le grand *Gaon* Rabbi Moché Bibas. Un jour, arriva de la ville de Fès un notable musulman, connu pour sa **profonde hostilité envers les Juifs**. Il cherchait sans cesse des occasions de leur nuire, de les faire souffrir et de troubler leur vie quotidienne.

Constatant que de nombreux Juifs se rendaient régulièrement sur la tombe du *Tsadik*, il entra dans une violente colère. À cette occasion, alors qu'il se trouvait près de la tombe, il croisa le rav de la ville et lui lança avec mépris : "Croyez-vous vraiment que celui qui est enterré ici puisse vous **aider** et vous **sauver de vos malheurs** ?"

Le Rav lui répondit calmement : "Oui, bien sûr que nous y croyons."

Le notable répliqua alors : "Très bien. Je vais **compter tous les Juifs** qui sortiront de la tombe, et le dixième, je l'accuserai d'une **accusation terrible**. Nous verrons alors si ce *Tsadik* pourra le sauver."

Il se trouva que le dixième homme qui sortit de la tombe était Yona Pariente, un homme droit et humble, animé d'une **grande crainte du Ciel**. Il **gagnait modestement sa vie** comme fabricant de matelas, métier dont il tirait toute sa subsistance.

Aussitôt, le notable **se jeta sur lui avec violence**, le projeta à terre et se mit à hurler, accusant ce Juif d'avoir **insulté l'islam et les prophètes de l'islam**. Le Rav assistait à la scène, le cœur brisé, conscient de l'innocence de cet homme et impuissant à le sauver. En quelques instants, une foule hostile se rassembla autour de Yona

Pariente, qui **tremblait de tout son corps**. La police arriva rapidement et l'emmena en prison, dans l'attente de son jugement devant le gouverneur de la ville.

Dès le lendemain, le jugement eut lieu. Le notable se leva, le regard rempli de haine, et renouvela ses accusations. Rabbi Moché Bibas demanda alors la permission de parler, permission que le gouverneur lui accorda avec respect. Le Rav déclara : "J'étais présent hier au moment des faits. Permettez-moi de poser une question à l'accusateur.

Avez-vous **entendu de vos propres oreilles** cet homme blasphémer votre religion ?

- Oui, répondit-il, Je l'ai entendu moi-même."

- Et **en quelle langue ?**", demanda le Rav. "En arabe, évidemment."

À ces mots, le gouverneur éclata de rire et se tourna vers l'accusateur : "Êtes-vous prêt à **retirer votre accusation** ?

- Certainement pas !"

Le gouverneur déclara alors : "Dans ce cas, je vous condamne à **nettoyer les canalisations** des eaux usées de la ville."

Le notable protesta avec véhémence, mais le gouverneur conclut : "Je connais Yona Pariente depuis mon enfance. Vous n'avez pas remarqué qu'il n'a pas prononcé un seul mot depuis le début de cette affaire. Et pour cause : il est **muet de naissance**. Comment aurait-il pu blasphémer qui que ce soit ?"

Le visage du notable pâlit de honte. Il baissa la tête, et les policiers l'emmenèrent aussitôt pour exécuter sa peine.

Après son départ, le gouverneur se tourna vers Rabbi Moché Bibas et lui dit : "Cette nuit, j'ai fait un rêve. Rabbi Amram Ben Diwan m'est apparu, le visage resplendissant de lumière, et m'a averti de **juger cette affaire avec justice et vérité**."

Cette histoire nous enseigne une grande leçon de foi. Même après leur disparition, les *Tsadikim* continuent de veiller sur ceux qui placent leur confiance en Hachem. Celui qui se moquait de la foi des Juifs a lui-même découvert que le **mérite d'un juste peut sauver un innocent et renverser une injustice**. La foi sincère et la vérité finissent toujours par triompher.





Question



Hillel et Jonathan se trouvent dans un immeuble. Hillel court pour attraper l'ascenseur et, en passant, heurte Jonathan. Le téléphone de Jonathan lui échappe des mains et **tombe dans la cage de l'ascenseur**. L'appareil n'est pas abîmé, mais il est devenu **inaccessible**, et seule une **société de maintenance de l'ascenseur** peut venir le récupérer moyennant paiement.

Jonathan soutient que Hillel doit **prendre en charge les frais de cette intervention**. Selon lui, même si le téléphone n'est pas cassé, le fait de

l'avoir rendu inaccessible constitue un dommage réel. Sans l'intervention d'un tiers payant, il ne peut pas récupérer son bien, et cette situation est une conséquence de l'acte de Hillel. Hillel réplique qu'il n'a **pas endommagé le téléphone lui-même**. Il affirme que son acte n'a causé qu'une **conséquence indirecte** : l'objet existe toujours et n'a subi aucune détérioration. Les frais demandés par la société ne seraient donc pas, selon lui, un dommage qu'il est tenu de réparer, mais une **dépense secondaire qui ne lui incombe pas**.



Hillel est-il responsable du paiement de la compagnie chargée de récupérer le téléphone de Jonathan ?



- Baba Kama 98a Amar Rabba Hazorek jusqu'à Chaklé, ainsi que Rachi.
- Rambam hilhot hovel oumazik 7, 11 ainsi que le Maguid Michné depuis Vé'hen Hado'hef
- Choul'han 'Aroukh 'Hochen Michpat 386, 1 ainsi que Rama 386, 3

RÉPONSE

La *Guémara* discute du cas de celui qui jette l'objet d'autrui dans la mer. Selon Rava, bien qu'un plongeur soit nécessaire pour récupérer l'objet, **l'auteur de l'acte est exempt du paiement**. Rachi explique que cette exemption repose sur le fait qu'il s'agit d'un dommage indirect (*Grama*) : l'objet n'a pas été détruit, **seulement rendu inaccessible**.

Le Rambam tranche que la *Halakha* ne suit pas Rava. Selon lui, rendre un objet inaccessible constitue une **responsabilité financière**, et l'auteur doit payer le plongeur. Le *Choul'han 'Aroukh* adopte également cette position. Le *Rama*, en revanche, suit l'avis du *Roch*, qui tranche comme Rava, et considère que l'auteur n'est **pas responsable du paiement**, puisque le dommage reste indirect.

Nous ferons le même raisonnement dans notre cas. Selon le *Choul'han 'Aroukh*, Hillel devra **payer la compagnie chargée de récupérer le téléphone**. Selon le *Rama*, il en sera **exempt**.

Sous la direction spirituelle du Rav Eliahou Uzan

Responsable de la publication : David Choukroun

Mise en page : Dafna Uzan

Rédaction : Rav Eliahou Uzan, Rav El'hanan Moché Smietanski (*Guémara*), Alexandre Roseblum (*Chemirat Halachon*)



Vous souhaitez dédicacer un numéro de Avot Oubanim : 04 86 11 93 97

Pour tous renseignements :

☎ 01 77 50 22 31

☎ +972 54 679 75 77

✉ avotoubanim@torah-box.com